

Ont participé à la consultation :

M. Jacques Noble (Animateur)
M. Laurent Fouché (Secrétaire)
Mme. Karine Vergnaud
M. Claude Fort
M. Jean-Jacques Raboisson
M. Bruno Renon
M. Yadaly Sakho

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse suivante : district@foot16.fff.fr conformément à l'article 39 des règlements généraux du District. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE**1° Sujet(s) « Pour décision »**

- ✓ Etude de demande d'un renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC St Hilaire et l'AL Guimps (U11),
- ✓ Etude de demande d'une création d'une Entente Jeunes entre l'ENT St Séverin Palluau, le FC Aubeterre et le CA Ribéracois (U15),
- ✓ Etude de demande d'un renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluau et le FC Sud Charente (U17),

2° Sujet(s) « Pour information et échanges »

Néant.

3° Questions et informations diverses

Néant

INTRODUCTION

Formalités : Le PV N°4 de la réunion de la commission « statuts-règlements » en date du 08/09/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant

Informations de l'animateur : Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC St Hilaire et l'AL Guimps (U11)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC St Hilaire et de l'AL Guimps, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande. Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 1 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

Pour : 7 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

2° - Demande de création d'une Entente Jeunes entre l'ENT St Séverin Palluaud, le FC Aubeterre et le CA Ribéracois (U15)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs de l'ENT St Séverin Palluaud, le FC Aubeterre et le CA Ribéracois, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 2 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

Pour : 7 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

3° - Demande de renouvellement d'une Entente Jeunes entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluaud et le FC Sud Charente (U17)

Après exploitation et vérification des pièces transmises par les clubs du FC Aubeterre, de l'ENT St Séverin Palluaud et du FC Sud Charente, la Commission, en application de l'article 39 Bis des règlements généraux de la F.F.F et de l'article 8.3 des règlements généraux du District, émet un avis favorable à cette demande.

Cette demande sera transmise après validation par le Comité de direction, à la LFNA.

Décision 3 : Le Commission émet un avis favorable et transmet le dossier au Comité de direction, pour validation.

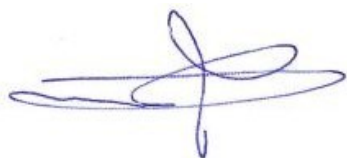
Pour : 7 voix - Abstention : 0 voix - Contre : 0 voix

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 11/09/2026

N°	Thèmes	Décision	Pilote
1	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre le FC St Hilaire et l'AL Guimps (U11)	Validé	J. Noble
2	Homologation d'une demande de création d'Entente « jeunes » entre l'ENT St Séverin Palluaud, le FC Aubeterre et le CA Ribéracois (U15)	Validé	J. Noble
3	Homologation d'une demande de renouvellement d'Entente « jeunes » entre le FC Aubeterre, l'ENT St Séverin Palluaud et le FC Sud Charente (U11)	Validé	J. Noble

La prochaine réunion de la commission sera programmée en fonction des dossiers à traiter

**L'animateur,
Jacques Noble**



**Le Secrétaire,
Laurent Fouché**

